

Siège social : **RECTOR LESAGE**
68058 MULHOUSE CEDEX

Établissement : **RECTOR LESAGE**
SOULANNE
63190 RAVEL
France

PRÉDALLES POUR PLANCHERS EN BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAINTE

DÉCISION D'ADMISSION N°128.001 du 11/07/08

DÉCISION DE RECONDUCTION N°128.014 du 17/06/25

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits listés en annexe sont conformes au référentiel de certification **NF 396**
Prédalles pour planchers en béton armé et béton précontraint (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 13747:2005/A2:2010** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 396, pour les produits listés en annexe.

Dénomination commerciale : **Prédalle RECTOR**

Pour le CERIB

63E004
Code interne : B/2 - G/4

Cédric FRANCOU
Le Responsable des activités de certification

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Résistance caractéristique à la compression du béton à 28 jours

Durabilité : classes d'exposition du béton

Aptitude à l'utilisation en zone sismique

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Anne-Marie BARRE
Tél.: 02 37 18 48 92

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allégement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

N1, N2, N3 => Niveau d'application de la méthode performante (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Extrait du référentiel de certification

Norme de référence : NF EN 13747:2005/A2:2010 Produits préfabriqués en béton - Prédalles pour systèmes de planchers

Caractéristiques dimensionnelles

Tolérances applicables aux principales dimensions de fabrication

Caractéristiques	Tolérances (mm)	
	Prédalles de largeur standard	Prédalles de largeur démodulée
Tolérances dimensionnelles		
Longueur (mesurée des deux côtés)	± 20	± 20
Largeur (mesurée aux abouts)	+ 5, -10	± 20
Epaisseur h_p (mesurée de chaque côté, aux abouts et à mi-portée)	Chaque valeur ≤ ± 10 Moyenne ± 5	Chaque valeur ≤ ± 10 Moyenne ± 5
Déférence de longueur entre les diagonales	± 20	± 20
Rectitude des bords droits par rapport à la droite joignant leurs extrémités	± 5	± 10
Planéité de la sous-face - à la règle de 20 cm - à la règle de 1,0 m	≤ 1 ≤ 3	≤ 1 ≤ 3
Dimensions et position des découpes et entailles	± 30	± 30

Armatures

Positionnement des armatures :

Sous réserve du respect des valeurs d'enrobage correspondant aux classes d'exposition déclarées pour la résistance à la corrosion conformément à la norme NF EN 1992-1-1 Eurocode 2 et son annexe nationale, le positionnement des armatures doit respecter les tolérances du référentiel.

Tableau ci-contre : tolérances applicables au positionnement et enrobage de fabrication :

Caractéristiques physiques

Classes d'exposition applicables au béton :

Classes d'exposition courantes permettant d'assurer la durabilité des produits (norme NF EN 206/CN)	
X0	Aucun risque de corrosion ou d'attaque
XC1 à XC4	Corrosion par carbonatation <ul style="list-style-type: none"> - XC1 : béton à l'intérieur d'un bâtiment où le taux d'humidité de l'air est faible, - XC4 : béton soumis au contact de l'eau.
XD1 à XD3	Corrosion par les chlorures autres que marins <ul style="list-style-type: none"> - XD1 : béton exposé à des chlorures transportés par voie aérienne, - XD3 : béton exposé à des projections de chlorures.
XS1 à XS 3	Corrosion par les chlorures présents dans l'eau de mer <ul style="list-style-type: none"> - XS1 : béton situé entre 0,5 et 5 km du bord de mer, - XS3 : béton situé entre 0 et 0,5 km du bord de mer.
XF1 à XF4	Gel-dégel avec ou sans agent de dé verglaçage <ul style="list-style-type: none"> - XF1 : béton soumis au gel faible à modéré, sans sel de dé verglaçage, - XF4 : béton soumis au gel sévère, avec projections de sel de dé verglaçage.
XA1 à XA3	Atttaques chimiques <ul style="list-style-type: none"> - Béton soumis à des agressions chimiques faibles, modérées ou fortes.

Tolérances relatives au positionnement des armatures (mm)

Armature longitudinale passive	± 5 verticalement ± 100 transversalement et longitudinalement
Armatures de précontrainte - chaque armature - centre de gravité (pris sur une largeur de 1,0 m)	± 3 verticalement ± 3 verticalement
Treillis raidisseurs - position verticale - distance l_g entre le nœud de la 1 ^{ère} diagonale et de la membrure inférieure d'un raidisseur et l'about de la prédalle	± 5 ± 50
Position verticale des armatures de couture et d'effort tranchant	± 10
Dépassement des aciers	± 20 sauf prescriptions particulières sur plan
Positionnement des boucles de levage ou des points de levage sur raidisseurs	± 100

Composition du béton

Pour que le béton résiste aux agressions environnementales pour la(les) classe(s) d'exposition retenue(s), sa composition doit respecter les valeurs limites des tableaux NA.F. de la norme NF EN 206/CN, au choix du fabricant.

Résistance caractéristique à la compression du béton

La classe de résistance à la compression certifiée correspond à la valeur caractéristique garantie à 95 % de la résistance structurale indirecte.

Les classes de résistance minimales exigées sont C25/30 pour le béton armé et C30/37 pour le béton précontraint.

Rugosité de la surface supérieure :

Les prescriptions données au paragraphe 6.2.5 de l'EN 1992-1-1 : 2004 s'appliquent.

L'état de surface de la prédalle brute de fabrication est défini selon les critères suivants :

C	Surface rugueuse : surface uniformément rugueuse dont les aspérités présentent une profondeur d'au moins 3 mm ou surface striée dont les stries ont une profondeur de 3mm et un écartement d'au plus 40 mm
D	Surface crantée : la profondeur des aspérités ou des stries est portée à 6 mm.
E	Surface indentée

Remarques : les types de rugosité C et E sont définis conformément à l'Eurocode 2 partie 1.1. La surface crantée est une classe intermédiaire entre la surface rugueuse et la surface indentée au sens de l'Eurocode 2.

Les armatures de précontrainte utilisées sont des torons et des fils non lisses en acier à haute résistance et bénéficiant d'un certificat ASQPE.

Lors du transfert de la force de précontrainte, le béton doit avoir une résistance minimale d'une fois et demie la contrainte maximum de compression dans le béton et pas moins de 25 N/mm². Dans tous les cas la résistance doit être adaptée aux conditions d'ancrege des torons.

La rentrée des armatures de précontrainte doit être limitée aux valeurs spécifiées dans le référentiel de certification.

La marque NF Prédalles pour planchers en béton armé et béton précontraint constitue une preuve d'aptitude à l'emploi des produits pour réaliser des ouvrages selon la norme NF DTU 23.4 "Planchers à prédalles industrialisées en béton".



PRÉDALLES POUR PLANCHERS EN BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAINTE

Établissement : RECTOR LESAGE
63190 RAVEL

Liste des produits certifiés

Décision n°128.014

Page : 3

Dénomination commerciale	Béton armé ou précontraint	Gamme de dimensions nominales (mm)		Crantage surface supérieure	Parasismique
		Epaisseur	Largeur hors-tout		
Prédalle RECTOR	BA	50 à 75	3000 maxi	D	S

Résistances caractéristiques garanties à 28 jours (MPa)	Durabilité : classe d'exposition
25	XC1
40	XC1 à XC4 XS1 à XS3 XD1 à XD3 XF1 XA1 à XA3
45	XC1 à XC4 XS1 XD1,XD2 XF1

Organisme certificateur



mandaté par AFNOR Certification

Établissement :

RECTOR LESAGE
63190 RAVEL



Décision PRD N° 128.014 du 17/06/25

OBSERVATIONS
